

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/07/2024 - B2024/031111 - 2016 B 02234 - 819 141 987 - A.E.M.AUTO ECOLE
MISTRAL

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

Liasse 24 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON			
SIRET		8 1 9 1 4 1 9 8 7 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	24 000	012	24 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	13 021	030	863
	Immobilisations financières * (1)	040	910	042	910
Total I (5)		044	37 931	048	25 773
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	188	074	188
	Valeurs mobilières de placement	080	6	082	6
	Disponibilités	084	10 097	086	10 097
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	10 291	098	10 291
Total général (I + II)		110	48 221	112	36 064
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	500
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	2 090
	Report à nouveau			134	20 349
	Résultat de l'exercice			136	353
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	28 292
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 383
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	1 014	172	6 389
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	7 772	
Total général (I + II + III)			180	36 064	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2024

Formulaire d'annexes (article 302, § 1 ^{er} A du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A.E.M. AUTO ECOLE MISTRAL		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		038	
				Exercice N clos le 13/11/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			72 854
	Production immobilisée *				222
	Subventions d'exploitations reçues				224
	Autres produits				226
					230
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232
					75 524
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)			244
	Rémunérations du personnel *				246
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				248
	Dotations aux amortissements *				250
		dont amortissement du fonds de commerce			252
	Dotations aux provisions				254
					256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)			258
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			260
		Total des charges d'exploitation (II)			262
				74 639	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
					885
Produits financiers (III)		280	4	Charges financières (V)	294
					66
Produits exceptionnels (IV)					296
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))			300
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			470
Impôt sur les bénéfices *		(VII)			306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310
					353
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318
	Provisions non déductibles *				322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OIC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (41, septies)	986	ZFU-TE (44, octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (43, septies)	981	JFI (44, septies A)	989		
ZRD (44, tiercétes)	127	ZRR (44, quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41, tiercétes)	991				
ZIANG 44, quatercétes	545	Investissements et souscriptions	544		
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44, septies)	992	Zone de développement prioritaire (44, septies)	993		
Crédence due au report en arrière du déficit				346	
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39, tiers)	Deduction exceptionnelle (Art 39, tiers A)		643	
	Deduction exceptionnelle (Art 39, tiers B)	Deduction exceptionnelle (Art 39, tiers C)		647	
	Deduction exceptionnelle (Art 39, tiers D)	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39, tiers D)		641	
	Deduction exceptionnelle (Art 39, tiers E)	Deduction exceptionnelle (Art 39, tiers G)		649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					823
					354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356
Déficits antérieurs reportables *					4 687
dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

Annexes 24

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/04/2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 36 064,14 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 352,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/04/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/04/2024

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/04/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 24 000 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	24 000		24 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	24 000		24 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 37 931 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 000			24 000
Immobilisations corporelles	20 119	902	8 000	13 021
Immobilisations financières	990		80	910
TOTAL	45 109	902	8 080	37 931

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 12 157 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 075	83	8 000	12 157
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	20 075	83	8 000	12 157

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	24 000	0	24 000	Non amortiss.
Materiel et outillag	1 188	1 188	0	4 ans
Materiel de transpor	8 700	8 700	0	5 ans
Mat.bureau &informat	3 132	2 269	863	de 1 à 4 ans
TOTAL	37 021	12 157	24 863	

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL 24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON 23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/04/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 1 008 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	820		820
Actif circulant & charges d'avance	188	188	
TOTAL	1 008	188	820

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/04/2024

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	250	20,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	250	20,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 7 772 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 383	1 383		
Dettes fiscales & sociales	6 389	6 389		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 772	7 772		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 059 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	912
Dettes fiscales & sociales	147
Autres dettes	
TOTAL	1 059

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentés en Euro

Edité le 23/04/2024

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 72 854 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	72 854	100,00 %
TOTAL	72 854	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/04/2024

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/04/2024

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 059 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	912
Fournis.fact.non par(408100)	912
Dettes fiscales et sociales :	147
Anfa formation(448633)	147
TOTAL	1 059

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 23/04/2024

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ESSOR CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	36 064
Chiffre d'affaires hors taxes	72 854
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	353

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ESSOR CONSEILS
Fait à LYON le 23/04/2024

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24, rue Frédéric Mistral
69003 Lyon
SIRET : 819 141 987 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
EN DATE DU SAMEDI 25 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt cinq du mois de mai à quatorze heures, L'associé unique s'est présenté au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Le Président associé unique, Monsieur, **HANAYA Rachid**, possédant la totalité des actions représentant l'ensemble du capital social,
- soit **250** actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,00€) chacune sur un total de **250** actions composant le Capital social.

Monsieur HANAYA Rachid en sa qualité de président associé unique préside la séance.

Il constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions. .

Le président associé unique dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.
- Le bilan arrêté au 31/12/2023
- Le rapport de gestion

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- L'affectation du résultat de l'exercice

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, procède à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'assemblée générale après avoir constaté que le compte résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice net de 353€ décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

Compte 110 Report à nouveau : 353€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur, HANAYA Rachid



AUTO ÉCOLE MISTRAL
SASU A.E.M.
24, rue Frédéric Mistral
69003 LYON
Tél. : 04 72 34 02 42 / Port. : 06 09 14 83 86
Siret : 819 141 987 00019